

Une quarantaine d'entreprises exclues des procédures de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire (ANRMP)

Publié le vendredi 6 avril 2018 | AIP

Depuis 2014, 36 entreprises ont été interdites de participer aux appels d'offres de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire pendant deux années à compter de la date de la prise de la sanction à cause de manœuvres frauduleuses ou d'actes de corruption, révèle le président de l'Autorité nationale de régulation des marchés publics (ANRMP), Coulibaly Non Karna.

Dans une communication qu'il a animée dans la matinée du vendredi 6 avril 2018 à l'occasion d'un séminaire de formation de journalistes initié par l'ANRMP à l'Hôtel Président de Yamoussoukro sur le thème « Rôle et responsabilité de la presse dans le renforcement de la bonne gouvernance dans les marchés publics », il a annoncé que cette autorité administrative indépendante s'est résolument engagée dans la bonne gouvernance.

En cas de fraude, le coupable se voit dénoncé, son nom et ses références postés sur le site Internet de l'ANRMP (www.arnmp.ci), a prévenu Coulibaly Non Karna.

« Il est mathématiquement impossible que la corruption puisse produire des effets. Elle existe mais elle est inutile », a martelé le président de l'ANRMP, affirmant ne pas céder à la pression, d'où qu'elle provienne, toujours dans le cadre du devoir de bonne gouvernance dévolu à l'ANRMP.

Selon lui, la portée des actes de l'ANRMP concerne la démocratisation du débat sur les marchés publics, la naissance d'une culture de la plainte dans les marchés publics, la fin de l'impunité en cas de manœuvres frauduleuses ou d'actes de corruption, la vulgarisation des audits et la dédramatisation de leur perception, ainsi que la crédibilité du système.

Créée en 2009, l'ANRMP qui a commencé ses activités en 2010 a rendu à ce jour 227 décisions dont 51 annulations, avec prise en compte de la réglementation comme seul repère.

Autorité administrative indépendante dotée d'une autonomie financière et de décision, l'ANRMP est institutionnellement rattachée à la Présidence de la République. Elle assure la régulation du système des marchés publics et des délégations de service public. Elle est un organisme tripartite de 12 membres représentant sur une base paritaire, l'Administration publique, le secteur privé et la société civile.